



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE PONCHON

SÉANCE DU 23 juillet 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Robert JOYOT, **Maire**.

Colette JOLLIVET; Geneviève DELABY, Denis ROLLAND, **Adjoints**.

Laurence LACHAPELLE, Nadège PERROTTE, Francine FAUQUEMBERGUE , Alain CHOTEAU, Bernard LÉTUVÉ,
Olivier WAUTERS **Conseillers**.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

A.F. LAMBRECHTS pouvoir à Laurence LACHAPELLE

Yannig MERLIN pouvoir à Alain CHOTEAU

ÉTAIENT ABSENTS :

Myriam LEDOUX, Nancy SUZE, Bruno CAFFIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Geneviève DELABY.

PARTICIPAIT À LA RÉUNION :

✓ Martine Cornet

Aucune observation sur le Compte Rendu de la séance du 11 juin 2021.



1. Rapport du Syndicat d'Énergie pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal prend acte de sa communication. Il sera diffusé à chacun des conseillers par Mme Cornet.

2. Convention avec le Théâtre du Beauvaisis pour l'année scolaire 2021-2022.

Elle prévoit que chaque enfant de l'École de PONCHON assistera à une représentation et à une seule.

- Coût pour la coopérative scolaire : 6 € par enfant
- Coût pour la Commune de Ponchon : 6 € par enfant.

Accord unanime du Conseil Municipal.

Mairie de PONCHON - 60430 PONCHON

Téléphone : 03 44 03 31 58

Mail : mairie.de.ponchon@orange.fr - Site internet : <http://ponchon.fr>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

3. Rénovation du logement communal.

Il est en mauvais état.

Dans le cadre du système « PASS RÉNOVATION » mis en place par la Région des Hauts de France, il a été visité par Mr NEUCKERMANS, opérateur de la Région.

L'Etat du logement nécessite une rénovation globale, estimée grossièrement à 45 000 €.

Mr NEUCKERMANS doit nous envoyer un projet de contrat de service.

- Qui proposera
 - Soit l'assistance à la maîtrise d'ouvrage
 - Soit la maîtrise d'ouvrage déléguée
- Qui prévoira
 - Les demandes de subvention
 - La consultation des entreprises
 - La conduite des travaux

Le Conseil Municipal agréé sur ces bases la poursuite de ce dossier.

4. Acquisition des murs de la boulangerie, bail.

Les travaux sont en cours.

Ils doivent se terminer au mois de septembre.

Les travaux terminés, il faudra signer un bail commercial.

En exécution de la convention signée avec l'EPFLO, la signature du bail comporte l'acquisition des murs par la Commune, avec paiement différé sur vingt ans.

- Versement annuel à l'EPFLO : 6 552 €
- Bail : montant mensuel : 600 €

Accord unanime du Conseil Municipal

5. Agrandissement, Aménagement, Accessibilité de l'École et de la Mairie.

Les travaux ont commencé.

Le subventionnement est complet

Montant de l'investissement		1 842 404 €
Subventions de l'Etat	646 307 €	
Subventions de la Région	150 000 €	
Subventions du Département	<u>620 974 €</u>	
		<u>1 417 281 €</u>
A la charge de la Commune		425 153 €



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

L'avancement du chantier permet de mieux voir maintenant les possibilités du terrain.

R. JOYOT a écrit au cabinet MCOI, bureau d'études pour les VRD, afin d'étudier la possibilité de parkings supplémentaires.

6. Décision budgétaire modificative.

- | | |
|--|---------|
| • Intérêts de la ligne de préfinancement du Crédit Agricole
<i>(Nous avons à ce jour payé un peu plus de 500 €)</i> | 5 000 € |
| • Diminution de dépenses sur les bâtiments
<i>(2 315 € dépensés sur les 20 000 € prévu au budget)</i> | 5 000 € |

Accord unanime du Conseil Municipal

7. Décision budgétaire modificative.

- | | |
|-------------------------------|----------|
| • Travaux dans la boulangerie | 40 000 € |
| • Subventions | 26 000 € |
| • Taxe d'aménagement | 14 000 € |

Accord unanime du Conseil Municipal

8. Contrat Enfance Jeunesse devenu le Contrat Territorial Global à signer avec la CAF pour les années 2022 à 2025.

Sont à pourvoir des postes dans les Comités Techniques, et dans les Comités de Pilotage.

Se mettent sur les rangs :

- Geneviève DELABY
- Francine FAUQUEMBERGUE
- Denis ROLLAND

9. Exercice du Droit de préférence sur la parcelle A 294, aux Novalles.

Il a bien été signifié au notaire que nous voulions l'exercer.

10. Vente de la parcelle A 586 dans le chemin d'Abbecourt.

Nous n'avons aucun droit particulier, et le propriétaire a décidé de la vendre à l'un de ces amis plutôt qu'à la Commune.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

11. Parcelle ZC 18 rue de la Mairie.

Elle avait été préemptée pour l'ouverture d'un chemin piétonnier en direction des bois de la Commune.
Ce projet a été abandonné.
Un acquéreur s'est présenté.
Il lui sera suggéré de nous faire une proposition.

12. Calvaire de la rue du Pont Delette.

Il se trouve sur le terrain de Mr et Mme ANGOT. Il sera proposé à Mr et Mme ANGOT de nous céder la parcelle de terrain sur laquelle il se trouve.
Tous frais à la charge de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

- A. CHOTEAU :

Déplore l'utilisation de plus en plus anarchique d'engins bruyant durant la durée des dimanches et des jours fériés.
Signaler quand ces errements se produisent, afin que R. JOYOT puisse intervenir.

- L. LACHAPELLE :

Déplore la vitesse des véhicules, qui ne devraient rouler qu'à 50 km/h à l'intérieur de la Commune.

- O. WAUTERS :

Déplore le déballage d'insanités sur les réseaux sociaux.

- Arrêt de car sur le Larris :

Il est bien établi que les cars scolaires ne se détournent pas sur le Larris.

Date présumée du prochain Conseil :

Jeudi 9 septembre à 19 H 00